This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Tbdf
P94

UP

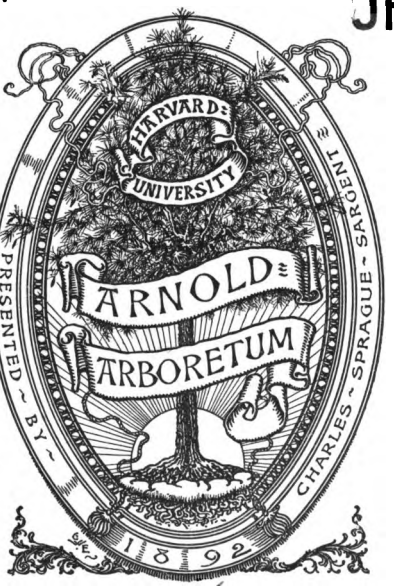

DEPOSITED AT THE
HARVARD FOREST
1943

RETURNED TO J. F.
MARCH. 1947

Digitized by Google

DE

LA PROPRIÉTÉ

FORESTIÈRE

Digitized by Google

Digitized by Google

DE

LA PROPRIETE

FORESTIÈRE

PAR C. S. J***.

EXTRAIT DE LA REVUE D'ÉCONOMIE CHRÉTIENNE.
N° D'AOUT 1865.

PARIS
ADRIEN LE CLERE ET Cie
IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVÊCHÉ DE PARIS
Rue Cassette, 29, près Saint-Sulpice.

1865

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE

Un économiste éminent, dont on peut à la vérité ne point partager toutes les idées, mais à qui l'on ne saurait refuser une grande élévation de pensées, une profonde pratique des hommes, et, ce qui peut-être est plus difficile encore, un affranchissement complet de tous préjugés, M. Le Play, s'exprime en ces termes :

« Tant que subsistera l'esprit d'individualisme que développent incessamment chez nous les mauvaises mœurs et le partage forcé, on tentera vainement de fonder sur la propriété privée une bonne économie forestière. Pour conserver à la France les nobles futaies de l'Alsace et de la Lorraine, il faudra continuer à les régir dans le système de la propriété domaniale. La substitution de l'Etat à la famille est donc encore ici, comme dans la plupart des autres modes d'activité sociale, la conséquence forcée des abus de l'ancien régime et des erreurs de notre temps (1). »

Cette pensée, aussi substantielle qu'elle est laconique dans son expression, nous paraît profondément vraie.

Loin de nous, assurément, cette puérile et banale tendance à décrier le temps où l'on vit, à regretter le passé, à se répandre en stériles lamentations sur la décadence et la perversité du siècle; mais sans imiter cette manie chagrine et injuste, trop répandue chez les honnêtes gens, on a le droit de constater les faits, et il ne serait pas plus rationnel d'aduler son époque que de la dénigrer systématiquement. Or, personne ne peut nier que, de nos jours, il n'y ait dans la société

(1) *La Réforme sociale en France*, par M. Le Play, p. 292.

Digitized by Google

une propension beaucoup plus marquée aux jouissances immédiates, au bien-être pour soi-même et aux exagérations du confort et du luxe, qu'à la prévision de l'avenir, à l'esprit d'épargne et à la sauvegarde des droits des descendants. Cet état de choses se modifiera-t-il? il faut l'espérer, et nous en avons, pour notre humble part, la ferme confiance; il y a plus d'éléments de fécondité et de régénération qu'on ne le croit communément, dans les sociétés chrétiennes, et l'on doit toujours dire d'elles : *Deus fecit gentes sanabiles*. Mais quand aura lieu ce changement, élément fécond et indispensable d'une véritable réforme sociale? c'est le secret de la Providence. Jusqu'à présent rien ne l'annonce; tout, au contraire, dénote une tendance de plus en plus marquée dans cette voie égoïste et sensuelle qui paraît devoir atteindre son apogée avant que de l'excès même du mal ne naisse enfin le remède.

Avec une telle disposition dans les esprits, la conservation des forêts est tout à fait inconciliable. « Sans prévoyance, sans foi dans l'avenir, dit un publiciste bien connu parmi les hommes qui s'occupent des questions forestières, sans le sentiment de la solidarité humaine, sans l'intelligence des devoirs réciproques que les générations ont à accomplir, il n'y a pas de garantie sérieuse pour cette conservation. Le profit que la destruction d'un bois pourra procurer immédiatement, quelque faible qu'il soit, prévaudra toujours sur les avantages lointains, quelque considérables qu'on les suppose, que son maintien présenterait (1). »

A cette cause, l'auteur que nous avons cité en premier lieu en ajoute une autre qui, se combinant avec la première, et réagissant sur elle, ne peut que contribuer à précipiter ce dénoûment redoutable de la destruction des forêts. La constitution actuelle de la propriété, basée sur le partage forcé des successions, telle est, selon M. Le Play, cette autre cause de ruine; d'où il conclut que la propriété privée est impuissante à fonder une bonne économie forestière, et que seul le système de la propriété domaniale, c'est-à-dire de la propriété de l'Etat, est capable de conserver les bois de haute futaie.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la question de la liberté testamentaire, ni de comparer le régime qui en découlerait à ceux de la conservation forcée et du partage forcé, l'un passé sans retour, l'autre existant aujourd'hui, tous deux également

(1) L. Tassy, conservateur des forêts. *Études sur l'aménagement des forêts*, préface.

Digitized by Google

exclusifs de la liberté. Disons-seulement que le régime préconisé par M. Le Play, par cela seul qu'il est un régime de liberté, ne produirait les effets sociaux et économiques qu'on en peut attendre, qu'autant qu'il serait secondé par un courant de l'opinion, un mouvement des mœurs dans le même sens. Or ce courant général de l'opinion, ce changement de direction dans nos mœurs, ne paraît pas près de se produire, si l'on en juge par l'émotion avec laquelle a été combattu dernièrement l'essai timide d'un faible pas vers l'étude d'une modification à la législation sous ce rapport, mieux encore si l'on s'en rapporte à ce qui se passe journellement sous nos yeux. « Le code civil, dit M. Cochin dans une remarquable étude sur l'ouvrage de M. Le Play (1), n'impose pas le partage égal, il laisse aux pères une assez large disponibilité; les pères n'en usent pas, ce que vous appelez le partage forcé est le partage volontaire; ne vous en prenez pas au code, prenez-vous-en au cœur humain et à la coutume; prétendez-vous les changer (2)? »

M. Cochin a raison. Non, ce n'est pas une réforme, même dans le sens le plus libéral, de la loi sur les successions, qui changerait rien à une coutume dont la racine est à la fois au cœur des mères et dans cet esprit d'égalité en tout et partout qui est, bien plus que le goût pour la liberté, l'un des traits dominants du caractère français.

Ainsi, tandis que le relâchement des mœurs, d'où découle l'esprit d'imprévoyance, d'égoïsme et de luxe désordonné, est un premier obstacle à la conservation des forêts par la propriété privée; l'état des idées et des habitudes est tel en France qu'il est impossible d'y prévoir, même dans un siècle éloigné, un changement assez important dans le régime des successions, pour rendre cette conservation facile et avantageuse aux fortunes particulières.

Si donc il était prouvé que la conservation, l'amélioration de la propriété boisée, est d'un intérêt général, qu'elle est même nécessaire à la prospérité du pays, il faudrait en conclure que l'Etat est ou doit être le propriétaire naturel du sol forestier, tous droits

(1) Le *Correspondant*, livraison de mai 1865, p. 102.

(2) On a fort peu usé jusqu'ici de la liberté restreinte que laisse le code Napoléon. M. Duverger a constaté qu'en 1825, sur 8,730 successions ouvertes à Paris, il n'y en avait que 1,081 dans lesquelles on eût testé, et, dans ce nombre, 59 seulement où les testateurs eussent disposé en faveur d'un de leurs enfants de la quotité disponible. (*De la liberté du travail*, l. X, c. III). (*)

(*) *La liberté de tester*, par Albert Gigot, dans la *Gazette de France* du 12 mai 1865.

Digitized by Google

privés sauvegardés d'ailleurs. Ce sont les prémisses de cette conclusion dont nous nous efforcerons de faire ressortir la vérité.

I

Les produits du sol sont de deux natures : les uns sont *végétaux* et les autres sont *animaux*. Les premiers s'obtiennent ordinairement dans l'année même de leur culture moyennant les travaux et les soins appropriés à chacun d'eux : ce sont les céréales et les plantes fourragères. Les autres, c'est-à-dire le bétail de toute espèce, s'obtiennent dans un intervalle qui varie de une à trois ou quatre années. Ces deux ordres de production conviennent essentiellement à l'initiative de l'industrie privée, et n'ont qu'à perdre à toute tutelle et à toute ingérance de la part de l'Etat. Car, là où le propriétaire est certain de recueillir immédiatement ou dans un temps très-court la rémunération de sa mise de fonds et de ses labeurs, nul plus que lui ne sera directement intéressé à chercher et à appliquer les meilleures méthodes, et à réaliser à la fois les produits les plus considérables et les plus utiles. L'intervention de l'Etat en pareille matière ne pourrait avoir pour effet que de paralyser l'initiative privée et l'activité individuelle, en compliquant, par l'esprit de réglementation qui lui est propre, la marche simple et naturelle des opérations conduites par la main ou la direction immédiate du propriétaire.

Mais il est encore une classe de produits du sol tellement particulière et spéciale que, par sa nature à part, elle échappe presque complétement, au moins quant à son développement normal, à l'action privée. Nous voulons parler des *bois*.

Avant d'exposer cette thèse, il est nécessaire d'expliquer en quelques mots en quoi consiste essentiellement la culture des bois et quels sont les trois modes principaux de cette culture.

Les différents systèmes de traitement des forêts se ramènent tous à trois types : La *futaie pleine* ou *haute futaie*, le *taillis simple*, et le *taillis sous futaie* ou *composé*.

Une forêt de *haute futaie* est celle dont les exploitations ou coupes *principales* ne comportent que des massifs d'arbres ayant parcouru toute la phase ascendante de leur croissance et parvenus à un âge où cette croissance ne peut plus que décliner. Il faut moyennement de cent à cent cinquante ans pour arriver à ce résultat. Durant cet intervalle, des coupes *accessoires* ou

Digitized by Google

d'*amélioration* ont lieu périodiquement pour dégager la forêt des arbres surabondants et moins bien venants, chaque fois que les progrès de la végétation ont amené un état trop serré dans les massifs. On obtient par ce mode de culture tous les produits que peuvent fournir les bois; chauffage, industrie, constructions civiles et navales.

Lorsque les massifs soumis à un traitement de cette nature se suivent par âges à peu près régulièrement gradués, la forêt est dite *normale*. Les arbres s'y reproduisent par la semence de ceux qui sont parvenus à maturité peu avant leur exploitation, et, accessoirement, par quelques repeuplements artificiels.

Si au lieu d'attendre la maturité pour faire les coupes principales, le propriétaire exploite les massifs vers l'âge de 15, 20 ou 30 ans, la reproduction ne peut avoir lieu par les semences qui, très-généralement, ne croissent pas sur des arbres aussi jeunes, mais par les rejets qui partent des souches après la coupe; la forêt ne produit jamais alors que des produits inférieurs, chauffage, charbon, et, s'il s'agit de chênes, écorces pour la tannerie. C'est ce qu'on appelle exploiter en *taillis*.

Tout en coupant le bois à ces intervalles relativement courts et laissant aux souches et aux racines le soin de fournir les nouveaux rejets qui regarniront le sol, on peut réserver un certain nombre d'arbres destinés à vivre les uns deux fois, les autres trois ou quatre fois l'âge du taillis. Ce mode d'exploitation s'appelle taillis *composé*, par opposition au précédent qu'on appelle taillis *simple*. On obtient par ce troisième système, 1° les mêmes produits que par le second, bien qu'en moindre quantité, et 2° une partie de ceux que fournissent les hautes futaies, mais dans des dimensions toujours beaucoup moindres, au moins quant à la hauteur des arbres.

Ces notions admises, on reconnaîtra facilement en premier lieu, que le système de culture dit en *haute futaie* ou *futaie pleine* est le seul qui puisse correspondre à tous les besoins des sociétés, puisqu'il est le seul qui fournisse la totalité des produits qui leur sont utiles. On admettra également, en second lieu, qu'une nature de propriété dont la récolte n'arrive à maturité qu'à 100 ou 150 ans est hors de toute proportion avec les conditions d'existence sinon des familles, du moins des individus; et l'on sera par suite contraint de reconnaître que dans un État social où la propriété est basée exclusivement sur l'individu, de manière qu'elle se transforme nécessairement à la mort de chaque chef de famille pour aboutir à une division indéfinie, il y a incompatibilité absolue entre une telle constitution et la possession d'une sorte

Digitized by Google

de propriété dont la récolte met à mûrir un espace de temps triple ou quintuple de la durée moyenne d'une génération (1).

Il en résulte que le particulier qui se trouvera possesseur d'une forêt traitée en haute futaie aura avantage, personnellement, à ne pas la maintenir en cet état, mais bien à la ramener à l'exploitation en taillis simple et à la plus courte *révolution* (2) possible. Car, en agissant ainsi, il réalisera d'abord et encaissera le capital représenté par le matériel dont se compose la futaie; et cela fait, il retrouvera, au bout d'un petit nombre d'années, un rendement incomparablement plus faible à la vérité, mais qu'il pourra réaliser encore lui-même au lieu de le laisser sur pied se décupler ou se centupler au profit de ses arrière-neveux. Peut-être maintiendra-t-il quelques grands arbres pour croître en réserve sur ce taillis; mais qu'à un moment donné un besoin particulier d'argent se fasse sentir, il se dira que ces arbres représentent encore une assez belle somme, et qu'après tout le jeune bois ne vient pas sous le couvert des réserves; et ainsi le raisonnement qui l'aura amené à réduire sa futaie à un taillis composé, l'amènera bientôt à réduire ce dernier au taillis simple.

(1) Il est à remarquer que, dans les considérations qui précèdent, nous ne nous sommes pas préoccupé de l'impôt, qui n'atteint pas les bois du Domaine, et qui pèse sur ceux des particuliers d'une manière bien autrement lourde que sur les autres propriétés. En effet, celles-ci donnant leurs produits d'une manière annuelle ou à peu près, l'impôt ne les grève que comme une simple diminution de la valeur de ces produits annuels. Mais dans une forêt dont chaque hectare ne donne ses produits qu'au bout d'un grand nombre d'années et qui n'en paye pas moins l'impôt tous les ans, cet impôt, calculé d'après la règle des intérêts composés, représente au moment de l'exploitation un capital énorme perdu par le propriétaire, et qui, en bonne administration, doit entrer en déduction du produit de la coupe. Prenons un exemple. Supposons une forêt imposée annuellement à raison de 6 fr. l'hectare, ce qui n'a rien d'excessif : on a calculé que les frais de mutation dans une période de 60 à 80 ans étaient assez exactement représentés par une moitié de l'impôt annuel ajouté à celui-ci; cette forêt peut donc être considérée comme grevée d'un impôt de 9 fr. par an pour chacun des hectares dont elle se compose. Ces 9 fr. par an représentent (en admettant la capitalisation la plus faible) un capital improductif de 180 fr. Si nous appliquons à ce capital la règle des intérêts composés, nous trouverons qu'au bout de 60 ans, terme le plus court d'une révolution de futaie, il sera de 3,400 fr. En prenant des laps de temps plus considérables, mais correspondant toujours à des termes ordinaires de révolutions de futaies, nous arriverons à des sommes formidables :

Au bout de 100 ans	et en arrondissant les chiffres, à			24,000 fr.
Au bout de 150 ans	—	—	—	271,000
Au bout de 180 ans	—	—	—	1,173,000

Il suit de là qu'avec le système actuel de l'assiette de l'impôt, au moins en ce qui concerne les bois, tout particulier, fût-il assuré d'une longévité aussi grande que celle des chênes les plus robustes de sa forêt, ferait pécuniairement la plus détestable des opérations en les laissant croître jusqu'à l'âge de leur exploitabilité absolue.

(2) On nomme *révolution* le nombre d'années qu'on laisse s'écouler entre deux coupes principales consécutives d'un même massif boisé. Ainsi la révolution d'une futaie peut être de 100, 150 ou 200 ans; celle d'un taillis de 15, 20 ou 30 ans.

Digitized by Google

Si même le sol se prête à la culture des graminées et des céréales, le même enchaînement le conduira, lui ou ses héritiers, à convertir sa forêt en champs et en prairies.

Ainsi se trouve vérifiée la pensée de M. Le Play, à savoir qu'une bonne économie forestière ne saurait être fondée sur la propriété particulière.

Rechercher comment elle pourrait l'être sous le régime de ces familles à centre permanent, appelées *familles-souches* par le savant auteur dont nous invoquons l'autorité, n'a pas d'intérêt dans la circonstance. Il nous suffit d'avoir démontré que dans l'état présent de la société, état qui ne paraît pas près d'être modifié en ce sens, la conservation des forêts n'est pas longtemps possible à l'industrie privée.

A peine est-il besoin de mentionner l'objection tirée de ce fait, que la majeure partie du sol forestier de la France est entre les mains des particuliers, qui en possèdent les deux tiers à peu près, tandis que l'État, soit par lui-même soit par les communes et les établissements publics, n'en détient que le tiers. Il ne faut pas perdre de vue que, relativement aux forêts, la législation qui régit chez nous la propriété privée ne date que d'hier, et que conséquemment elle n'a pas encore eu le temps de produire tous ses effets; mais nous marchons à grands pas dans la voie inévitable tracée plus haut. Si nous mettons en dehors les bois résineux, essences de second ordre auxquelles le régime des taillis, simple ou composé, est inapplicable, où trouverons-nous des massifs de haute futaie? Chez quelques-uns des rares possesseurs de ces vastes fortunes territoriales qui peuvent mériter encore la qualification de *fortunes princières*, et dans les bois de l'État. Nulle part ailleurs. Partout, au contraire, les arbres propres à la charpente disparaissent et ne sont pas remplacés, tandis que le défrichement des forêts en plaine prend une extension toujours croissante (1). Et quand ce qui reste de grandes fortunes territoriales sera divisé et subdivisé, les futaies qu'elles ont conservées jusqu'ici, et la propriété boisée elle-même disparaîtront à leur tour.

(1) En 1831 les défrichements de bois opérés depuis le commencement du siècle s'élevaient à 90,000 hectares. (*Moniteur* du 12 février 1831, p. 298.) Depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, il a été autorisé des défrichements de bois de particuliers sur près de 400,000 hectares, savoir : 160 à 165 mille avant l'année 1850, et 230 à 235 mille depuis. Encore ne comprend-on pas dans ces chiffres les forêts de l'Etat, qui ont été aliénées avec faculté de défrichement, les bois qui ont été défrichés illicitement, ceux qui, situés en plaine et d'une contenance inférieure à 10 hectares, ont pu être défrichés régulièrement sans autorisation. (*Annuaire des Eaux et Forêts* pour 1863, p. 11.)

Digitized by Google

II

Cette disparition, inévitable dans un temps donné, des hautes futaies d'abord, puis successivement de toutes traces de massifs forestiers, serait-elle un mal pour la société ?

Pour résoudre cette question il faut examiner en quoi consiste l'utilité des bois et des forêts, et si cette utilité s'élève à ce degré supérieur où elle prend le nom de *nécessité*.

Les services que les forêts rendent au corps social sont de deux sortes. Les uns résultent des divers usages auxquels l'homme emploie le bois, soit pour les besoins de la vie privée, soit pour ceux de la vie sociale; les autres tiennent à l'influence que les forêts exercent sur les climats, l'état atmosphérique et les phénomènes qui s'y rattachent. Nous désignerons ces derniers par le terme d'*influence météorologique* ; les premiers seront pour nous des *services économiques*.

Les services économiques peuvent se ranger en trois catégories, dont les qualifications indiquent la nature : *bois de feu*, *bois d'industrie*, *bois de charpente* ou de *construction*. Dans la première se rangent tous les combustibles ligneux employés soit en nature, soit à l'état de charbons : bûches, cotrets, falourdes, fagots, bourrées, braise, poussier, charbons d'usine ou de ménage. La seconde catégorie comprend des produits plus variés encore et se rapportant aux nombreuses professions des menuisiers, ébénistes, tabletiers, armuriers, tourneurs, charrons, carrossiers, tonneliers, vanniers, sabotiers, treillageurs, etc. Il faudrait joindre à cette longue liste le métier des tanneurs, qui donne lieu à une consommation considérable d'*écorces* pour la préparation des cuirs. — La troisième catégorie se compose des bois de grosse, moyenne et petite charpente employés non-seulement à l'érection de nos maisons et de nos monuments, mais à la construction de nos navires, bâtiments et bateaux de tout tonnage et de toutes dimensions, à ces innombrables traverses qui supportent les rails de nos chemins de fer, aux barrages et portes des écluses, aux pilotis des ponts, au soutenement des galeries de mines, etc.

Avoir énuméré toute cette série de services économiques rendus à la société par le *bois*, conséquemment par *les forêts* qui le produisent, c'est avoir du même coup démontré leur utilité : il serait superflu d'insister sur ce point. Cependant une objection, plus spécieuse que réelle, peut se présenter dans quelques esprits, et il importe de dissiper ce nuage.

Digitized by Google

Les progrès de l'industrie métallurgique, nous dit-on, permettent aujourd'hui de remplacer le bois par le fer, tandis que les nombreux gisements de houille dont l'existence a été constatée ne laissent plus admettre que la société puisse jamais manquer de combustible.

Que l'on ait fait dans certains cas des constructions où le fer ait avantageusement remplacé le bois, comme des halles, des marchés, des gares, des carcasses de navires; de même, que certains meubles de jardin et jusqu'à des fûts de lit aient pu être ingénieusement fabriqués avec de la fonte et des tiges de fer; que l'emploi de la vapeur doive nous conduire à supprimer, dans un avenir plus ou moins éloigné, la mâture de nos flottes militaire et marchande; enfin que là où le bois est rare et cher, le peuple le remplace par le charbon de terre, est-ce une raison pour conclure que le rôle du bois est fini, et que la suppression graduelle de son emploi n'est plus qu'une question de temps?

Nous demanderons d'abord, en ce qui concerne nos constructions civiles ou navales, si l'usage du fer au lieu et place du bois est assez ancien et assez éprouvé déjà pour qu'on puisse le considérer comme un progrès acquis, comme une conquête définitive de l'industrie; si dans nos chantiers maritimes, on ne construit plus, soit pour le commerce, soit pour l'Etat, que des bâtiments de fer, et si partout ailleurs, dans nos hôtels comme dans nos fermes, dans les combles de nos monuments comme dans les échafaudages gigantesques et compliqués qui les recouvrent pendant leur construction, le fer tend d'une manière bien apparente et bien accentuée à se substituer au bois. S'il ne peut nous être donné une réponse nettement et décidément affirmative, il nous sera permis de prétendre qu'il est tout au moins prématuré de compter sur le métal pour faire face à toutes les constructions où la matière ligneuse a joué jusqu'ici un rôle nécessaire (1). Mais d'ailleurs, quand toutes

(1) Voici, d'après un mémoire publié en 1862 par M. de Lapparent, directeur des constructions navales et du service des bois au ministère de la marine, quelle était à cette époque la consommation annuelle du bois en France :

	mèt. cub.		mèt. cub.	
Marine militaire et marchande.	80,000 équarris, représentant		160,000 en grume.	
Artillerie et génie.	30,000 { 1/2 équar. 1/2 en gr. }	—	45,000	—
Chemins de fer.	200,000 équarris,	—	360,000	—
Bâtiment.	1,600,000 en grume,	—	1,600,000	—
Merrains.	1,600,000 en grume,	—	1,600,000	—
Echalas	2,000,000 en grume,	—	2,000,000	—
	5,510,000 représ. en réalité		5,765,000 m. c. grum.	

» Cette statistique, ajoute l'auteur, ne comprend pas les bois de sapin tirés de

Digitized by Google

nos charpentes et tous nos navires ne s'édifieraient plus qu'en fer, s'ensuivrait-il que le bois deviendrait un proscrit systématiquement exclu de partout? Vos vaisseaux cuirassés et vos navires d'airain ne compteront-ils pas quelques muscles et quelques ossements de bois sous leur derme métallique? Vos hélices prohiberont-elles si rigoureusement toute mâture et tout agrès sur le pont de vos carènes, qu'on ne doive plus voir flotter aux vents le pavillon national? Les charpentes de fer de vos hôtels et de vos palais supporteront-elles des lambris de fer, des portes, des panneaux, des parquets de fer? Dans vos somptueux salons, marierez-vous le velours, la moquette ou le damas à des sophas et à des causeuses de fer? L'artisan ou le laboureur rentrant le soir après une dure journée de travail, ne se reposera-t-il plus que sur une chaise de fer et serrera-t-il son humble vaisselle dans un dressoir ou une huche de fer? Vous-mêmes, prendrez-vous en famille vos repas autour d'une table de fer, et sera-ce dans des tonneaux de fer que vous ferez flotter vos *médoc* et vieillir vos *château-châlons* et vos *clos-vougeot*?

Non, non. Prise d'une manière absolue, la substitution du fer au bois n'est pas une chose sérieuse. Que si la science et l'industrie ont su trouver à l'emploi du métal de nouvelles et séduisantes applications, il résultera de ce progrès ce qui résulte toujours de tout progrès véritable : une consommation plus forte, une activité plus grande dans la demande et dans la production, et, comme résultat final, un accroissement sensible et dans les produits de l'application nouvelle, et dans ceux même qui semblaient devoir en être évincés ou amoindris. Aujourd'hui nous avons de savantes machines qui réalisent en une heure plus de travail que de nombreux ouvriers n'en pouvaient faire en plusieurs jours avant leur invention : que de récriminations au début, que de colères — des émeutes quelquefois — contre

étranger. Elle est en outre un *minimum*; d'abord parce qu'elle évalue à un chiffre beaucoup trop bas la consommation des chemins de fer (*), et ensuite parce qu'elle ne tient pas compte des bois employés dans les mines pour étayer les galeries; dans la navigation fluviale pour la construction et l'entretien des bateaux de canaux ou de rivières; dans les houblonnières, le charronnage, la fabrication des meubles, etc. (**); auxquels il faudrait ajouter *trente millions* de stères de bois de chauffage et *quinze millions* de stères de bois convertis en charbon (***). »

(*) D'après des renseignements plus récents, dit M. Alexis Lebon, l'entretien de nos 21,000 kilomètres de chemins de fer aujourd'hui concédés, nécessiterait l'emploi de 700,000 mètres cubes, au lieu seulement de 360,000. Cela porterait le total de la consommation à 6.105,000 mètres cubes.

(**) M. de Lapparent dit dans le même ouvrage qu'en raison de tous les emplois de bois d'industrie et de construction négligés dans sa statistique, il y a lieu d'élever à *dix millions de mètres cubes* le total de cinq millions et demi dont il a donné le détail.

(***) Ces divers chiffres représentent un produit très-supérieur à la possibilité totale des forêts de la France.

Digitized by Google

ces créations inhumaines qui devaient ôter leur pain à des phalanges d'ouvriers, à des myriades de familles! Et cependant, grâce à ces machines, des ouvriers sont employés en plus grand nombre qu'auparavant, ils sont mieux payés et leur bien-être est plus grand. — Lors des premières inaugurations des chemins de fer, que de conséquences fâcheuses, que de ruines n'étaient pas entrevues comme l'inévitable résultat de ce nouveau mode de locomotion! et cela non-seulement par des vieillards, mais par des hommes de tout âge et de toute condition. Plus de diligences, plus de malles-poste, plus de roulage, partant *plus de chevaux*, plus de sécurité dans les voyages en présence de ces forces aveugles et redoutables employées comme mobile, partant *augmentation dans la mortalité* par suite d'accidents; enlèvement de tous les produits locaux pour être transportés sur les grands centres, d'où ruine ou tout au moins *appauvrissement* de tous les autres pays; enfin il n'était pas jusqu'aux cabaretiers dont l'industrie ne dût être détruite. Or il se trouve qu'à défaut de grosses diligences parcourant de longs espaces, la France est sillonnée de chars de toute nature qui, sous le nom de *voitures de chemins de fer*, desservent toutes les gares, toutes les stations, et emploient bien plus de cheyaux dans leur ensemble que n'en ont jamais employés les anciens maîtres de poste. La somme des accidents de voyage produits par les chemins de fer est incomparablement plus faible que celle des accidents qui provenaient des anciens moyens de transport (1). Si les chemins de fer enlèvent les produits des localités secondaires, c'est que les producteurs y sont plus nombreux que les consommateurs, et l'argent qui y vient en échange y apporte non l'appauvrissement, mais des éléments de richesse. Et quant aux cabaretiers, plût au Ciel que la prédiction qui les concernait se fût accomplie! C'est là une loi économique qui se vérifie dans tous les lieux et tous les temps. Si le métier de scribe faisait vivre des milliers de familles avant l'invention de l'imprimerie, il en fait vivre aujourd'hui des millions; la découverte de la poudre a modifié, mais n'a point amoindri l'emploi de l'arme blanche, et nos zouaves emportent plus de redoutes à la pointe de leurs baïonnettes que par la force de leurs balles (2).

(1) On a calculé que depuis l'origine des chemins de fer en France il n'y a qu'*un* voyageur tué sur *deux millions* de voyageurs transportés, et qu'*un* blessé sur *cinq cent mille* transportés, tandis que par les messageries, d'après des relevés faits pendant dix ans, il y avait *un* voyageur tué sur *trois cent cinquante-six mille* transportés, et *un* blessé sur *trente mille*.

(2) Nous trouvons dans un récent travail de M. Cochin publié par le dernier numéro de la *Revue* un nouvel exemple de ce grand fait économique. Il s'agit de la

Digitized by Google

Que l'on fasse remplir au fer les fonctions du bois, et l'on s'apercevra bientôt que de nouvelles et plus nombreuses applications en résulteront pour l'emploi de ce produit du règne végétal.

Reste, en ce qui concerne le bois de feu, l'objection tirée de l'emploi de la houille. Mais d'abord la loi économique sur laquelle nous venons de nous appuyer lui est, dans une certaine mesure, applicable. S'il y a plus de combustible, on en brûlera davantage, et l'habitude d'user plus largement du feu par l'emploi d'une seconde matière à brûler, fera consommer en plus grande quantité la première. Qui de nous n'a entendu les vieilles ménagères se plaindre de voir dépenser plus d'argent dans la maison pour la consommation du sucre relativement à bon marché, que l'on n'en dépensait lorsque cette denrée se payait à des prix incomparablement plus élevés ? — D'ailleurs la houille ou charbon de terre n'est pas d'un emploi exempt d'inconvénients, et bien des tempéraments ne s'y habituent pas. La raison d'économie est la seule qui la fasse adopter dans les familles ; partout où le bois n'est pas à des prix inabordables, il est l'objet, au moins dans les ménages aisés, d'une constante préférence. Enfin il est des usages, tels que la cuisson du pain et des aliments, pour lesquels le charbon de terre ne serait que difficilement employé.

Nous sommes donc fondé à dire que tant que le chauffage au bois sera supérieur à la houille, qu'aussi longtemps que les mille industries qui emploient le bois comme matière première ou seulement essentielle ne pourront le remplacer absolument et radicalement par le fer, que tout le temps enfin que des pièces de bois de charpente entreront pour une proportion ou pour une autre dans la construction de nos maisons, de nos monuments, de nos navires et jusque dans celle de nos voies ferrées, la conservation des forêts sera d'une incontestable utilité en raison des services *économiques* qu'elles rendent à la société (1).

loi qui autorise, en Angleterre, les bureaux de poste à recevoir les petites épargnes et à en payer les intérêts. On pourrait croire que cette loi aurait eu pour effet l'extinction des caisses d'épargne, d'autant plus que « les dépôts y étaient peu sûrs et soumis à des formalités compliquées. » Pas du tout. « La poste, dit M. Cochin, a ouvert 3,024 dépôts de 1861 à 1864, et a déjà reçu plus de 4 millions sterling de 373,000 déposants nouveaux. Pendant ce temps, les anciennes caisses, qui n'avaient qu'une clientèle de 1,600,000 déposants, l'ont vue monter à 1,887,000, de sorte que bien loin de leur nuire, les nouveaux dépôts, en répandant l'habitude de l'épargne, ont servi les anciens dépôts eux-mêmes. » (*Les petites assurances sur la vie dans les bureaux de poste en Angleterre*, Mémoire présenté par M. Cochin à l'Académie des sciences morales et politiques, et publié par la *Revue d'Economie chrétienne* de juillet dernier, p. 97.)

(1) Il y a dans une question de cet ordre quelque chose de plus éloquent que tous les raisonnements et toutes les dissertations : ce sont les chiffres. Or il est constant

Digitized by Google

III

Mais ce n'est pas seulement par les services économiques que les forêts sont utiles; c'est aussi par leur influence météorologique, et l'on pourrait même ajouter *hygiénique*.

Ici une distinction doit être établie entre les forêts de plaines et les forêts de montagnes. Cette distinction est motivée bien moins par des degrés d'importance différents entre les unes et les autres dans l'influence qu'il s'agit d'étudier, que parce que cette influence, universellement reconnue aujourd'hui dans les bois qui tapissent encore les flancs de quelques-uns de nos monts ou qui couronnent leurs crêtes, paraît moins appréciée d'un certain nombre en ce qui concerne les massifs forestiers des pays de plaine.

Quant aux bois de montagne, l'opinion publique a fini par comprendre que lorsque les eaux pluviales ou les neiges fondantes ont délayé, sur des versants abrupts, une terre végétale que ne fixent plus même de maigres touffes d'herbe déracinées par la dent des moutons, cette terre ne peut plus que glisser sur les rochers à inclinaison rapide qui formaient sa base; que de nombreuses pierres ou roches isolées entre elles, mais reliées au système général de la montagne par la masse de terre qui en formait le revêtement, ne peuvent plus, privées de tout point d'appui, que rouler, en exerçant d'affreux ravages, jusqu'au fond des vallées. On a compris surtout que, sur ces flancs et ces pics ainsi dénudés, neiges et pluies continuant à fondre et à tomber, leurs eaux ne sont plus retenues par aucun obstacle de nature à les diviser, à les fixer temporairement pour régler leur débit d'une matière lente et régulière; et qu'alors leur écoulement se produisant simultanément sur tous les points à la fois, il n'y a plus de ruisseaux, de rivières ni de fleuves dont les lits soient assez larges pour les contenir. De là les inondations périodiques

que, loin de diminuer, la consommation en bois ne fait qu'augmenter. Ainsi, d'après les comptes rendus officiels des douanes, les importations des bois, qui étaient de 58 millions et demi en 1854, se sont élevés par une progression constante à 133 millions en 1863. Il est vrai que les exportations ont aussi augmenté; mais leur quantité est tellement inférieure à celle des importations qu'elles n'ôtent rien à la valeur de l'argument; elles étaient de 8 millions en 1854 et de 33 millions en 1863. Il n'en reste pas moins, dans la production du bois indigène, un déficit *net* qui, représenté en 1854 par une somme de 50 millions, s'est élevé progressivement, à partir de ladite année jusqu'à 1863, à la somme de 100 millions. Il a donc doublé en moins de dix ans!

Digitized by Google

qui désolent si fréquemment nos principaux bassins. De là l'aridité non moins désolante des plateaux et des versants inférieurs : balayés à certains moments par des nappes d'eau qui s'y précipitent en cascades furieuses chargées le plus souvent d'une multitude de pierres, leur verdoyante parure disparaît, puis, exposés sans tempérament aux ardeurs d'un soleil impuissant désormais à féconder un fonds dépouillé de toute terre végétale, ils ne présentent plus que l'aspect de la désolation et de la ruine.

Il est aisé, en effet, avec quelque réflexion, de se rendre compte de ces phénomènes. L'imagination a peine à concevoir l'incommensurable surface que représentent les feuilles, les branches et les tiges des arbres d'une forêt, si l'on pouvait mesurer chacune d'elles et les additionner toutes. Or une montagne étant recouverte de forêts au moins sur ses crêtes, ses flancs les plus escarpés et ses plateaux supérieurs, supposons qu'il vienne au printemps ou en été de fortes pluies; avant d'arriver au sol, la plus grande partie des eaux de ces pluies se reposeront sur cette surface incomparablement plus vaste que celle du sol lui-même; une partie même n'ira pas plus loin et rentrera dans l'atmosphère par voie d'évaporation; une autre partie sera absorbée par les feuilles et s'introduira dans l'économie de chaque arbre de la forêt; enfin la troisième partie — et nous voulons bien que ce soit la plus considérable — arrivera au sol, mais divisée et en quelque sorte aménagée; là elle trouvera une couche de feuilles mortes en voie de décomposition mêlées à un terreau spongieux qui la boira avidement. Elle y sera donc retenue jusqu'à saturation, pour s'écouler tout doucement ensuite par infiltration, et venir, en partie alimenter les sources et les fontaines naturelles, en partie porter par mille suintements la fécondité sur les versants inférieurs et dans les vallées. On peut objecter qu'en hiver et au commencement du printemps les feuilles ne sont pas ou ne sont qu'incomplétement développées; mais il y a toujours les tiges, les branches et les rameaux dont la surface, bien que moindre, est encore considérable; d'ailleurs il faut tenir compte aussi des arbres à feuilles *persistantes* qui jouent un rôle important, sinon le plus important, dans la composition des forêts de montagne. Les choses se passent d'une manière analogue pour les neiges amoncelées pendant l'hiver : retenues par les obstacles sans nombre qu'opposent à leur descente les arbres et les plantes de toute nature qui croissent au rez du sol, elles se maintiennent plus longtemps, protégées qu'elles sont d'ailleurs contre les rayons du soleil par l'abri naturel des voûtes que forment les branches croisées

Digitized by Google

et entrelacées; en sorte qu'au lieu de se précipiter en avalanches dévastatrices, elles se fondent lentement, graduellement, et s'écoulent en inoffensifs ruisselets.

Voilà ce que tout le monde comprend aujourd'hui. Aussi est-ce aux applaudissements unanimes de tous ceux qui se préoccupent de l'avenir de nos montagnes, de nos plateaux, de nos vallées, du sol même des bassins de nos principaux fleuves, que se sont vu accueillir les lois des 28 juillet 1860 et 8 juin 1864 prescrivant le reboisement et le regazonnement des montagnes.

Ce qui est moins connu et par suite moins apprécié d'un certain nombre, c'est l'influence des forêts sur l'état général de l'atmosphère et des climats, et sur la salubrité publique, indépendamment de leur position en pente plus ou moins rapide, en vallée ou en plaine. Cette influence est cependant difficilement contestable.

De même que la terre a ses fleuves, ses rivières et ses torrents; de même que l'océan a son gulf-stream et ses autres courants sous-marins; de même aussi l'atmosphère a ses fleuves aériens, fleuves ou courants infiniment plus irréguliers, plus intermittents, plus capricieux que ceux qui sillonnent la surface de la croûte terrestre, mais par cela même souvent plus redoutables. Il faut des remparts, il faut des digues contre les débordements qu'ils peuvent produire, contre ces inondations aériennes qu'on appelle *tempêtes*. Or, contre les vents violents, les forêts agissent comme ces fascines et ces barrages successifs qui divisent et détournent sur une infinité de directions, les eaux d'un torrent pour ralentir sa marche et en neutraliser les effets. A travers ces milliers de tiges et de branches mobiles sur leur pied et cédant comme des ressorts pour reprendre leur position primitive, à travers surtout ces feuilles innombrables et bien plus mobiles encore, les vents se divisent, se disséminent et se perdent dans les profondeurs d'une forêt. Les bois ont donc pour effet d'amortir et d'atténuer les bourrasques et les tempêtes, de même que sur les dunes de notre littoral ils arrêtent la marche envahissante des sables que vomit l'océan. Ce sont de véritables digues, d'immenses *paravents*, pour employer une comparaison peu relevée mais très-exacte.

L'action des vents sur l'état climatérique d'un pays n'est un secret pour personne : telle contrée gémit sans cesse de voir toutes les espérances du printemps ruinées par quelques froides journées de bise; un simple coup de vent venu du nord ou de l'est peut suffire même pour détruire la floraison brillante des arbres à fruits de toute une région. D'autres fois ce sont les vents chauds

Digitized by Google

qui, soufflant sans relâche sur une plaine, un versant ou une vallée, y entretiennent pendant l'été, dont ils doublent l'aridité, une désastreuse sécheresse. Mais si des bouquets de bois d'une étendue suffisante neutralisent, comme nous venons de l'indiquer, l'action de ces vents, ni sécheresses arides ni gelées intempestives ne seront portées sur l'aile de la bise ou du mistral dans la contrée ainsi protégée.

Les forêts ont aussi une action marquée sur l'état *hygrométrique*, c'est-à-dire sur le degré d'humidité de l'atmosphère. Les notions générales sur les sciences naturelles sont assez répandues aujourd'hui pour que tout le monde ait entendu parler du phénomène de la *respiration des plantes*. Cette respiration s'opère par les parties vertes et principalement par les feuilles : celles-ci sont composées d'un amas de cellules reliées entre elles par des nervures ordinairement très-apparentes et plus ou moins ramifiées, le tout recouvert d'un épiderme très-mince. Ces cellules et ces nervures correspondent directement avec des organes analogues situés dans les rameaux, lesquels communiquent avec les branches, et par elles avec la tige. L'épiderme des feuilles est percé d'un grand nombre d'ouvertures microscopiques appelées *stomates* (στόμα, ατος, bouche), bordées de petits bourrelets en arcs de cercles, véritables lèvres qui se gonflent et s'écartent sous l'influence de l'humidité pour se resserrer et se rapprocher sous l'action de la sécheresse. C'est par ces stomates, qui établissent la communication entre l'air atmosphérique et les tissus intérieurs de la plante, que la respiration a lieu. On comprend qu'une portion de l'humidité contenue en dissolution dans l'air pénètre dans la plante par ces ouvertures, comme aussi une partie de celle de la plante s'échappe au dehors par la même voie. Il s'établit donc un échange perpétuel entre l'eau de l'atmosphère et celle contenue en excès dans la séve. Si maintenant nous considérons les plantes à l'état de grands arbres réunis en massifs d'une certaine étendue, nous comprendrons que la très-petite quantité d'humidité échangée entre chaque feuille et l'air qui l'environne, représente, si on la multiplie par le nombre des feuilles, une masse considérable. Il y a donc sous les voûtes de verdure et à travers le feuillage, partant dans tout le voisinage d'une forêt, un état d'humidité plus grand qu'ailleurs; cet état va quelquefois jusqu'à la saturation, et lorsque les rayons du soleil frappent longtemps de suite cet air saturé de vapeur d'eau, il se produit une élévation de température considérable. Chaleur et humidité réunies, quelles conditions plus favorables à la végétation ! Mais cette élévation de température excessive ne se pro-

Digitized by Google

duit pas toujours ni sur tous les points, tandis que l'humidité constamment retenue sous bois par le couvert des feuilles qui s'oppose à son évaporation, produit plus ordinairement cette suave fraîcheur qui donne tant de charme à l'ombrage des forêts. Cette action sur les vapeurs aqueuses de l'atmosphère attirées par les feuilles et retenues par l'obstacle que celles-ci opposent à l'évaporation solaire, produit d'autres effets encore : lorsque les brumes du vallon ou de la plaine rencontrent dans leur ascension lente des massifs boisés sur le côteau ou les crêtes de la montagne, elles sont retenues par eux jusqu'à saturation, pour se condenser ensuite en sources ou en fontaines naturelles au lieu d'aller peupler la région des orages.

Quant à ces derniers, ils subiront à leur tour l'influence des massifs boisés; attirés par les pointes sans nombre que forment les cimes des troncs et des branches, ils se maintiendront au voisinage des massifs boisés qui, divisant l'électricité à l'infini, la tamisant en quelque sorte, préviendront ou du moins atténueront les effets de la foudre. Par le fait, les nuages orageux, retenus loin des hauteurs glacées de l'enveloppe aérienne du globe, n'iront pas fournir leur appoint à la formation de la grêle.

Enfin, il est encore une influence salutaire qu'exercent les bois partout où ils existent. Nous avons parlé un peu plus haut de la respiration des plantes; cette respiration est précisément le phénomène inverse de celle de l'homme et des animaux. Tandis que la respiration animale a pour effet la consommation de l'oxygène de l'air et l'exhalaison de l'acide carbonique, gaz impropre à notre existence, les végétaux, à l'inverse, prennent à l'air sa partie délétère pour s'en assimiler le carbone, et lui rendent tout son oxygène. Les grandes masses boisées sont donc une source considérable d'air sain et pur, de véritables usines naturelles travaillant à l'assainissement de l'atmosphère, puisque l'insalubrité de celle-ci provient surtout de la présence en excès de l'acide carbonique ou de l'existence de *miasmes* formés d'hydrogène carboné.

Ainsi, apaisement des tempêtes, abris contre les intempéries anormales, maintien de l'humidité au voisinage du sol, d'où conservation et entretien des sources, fécondité plus grande des terres arables, préservation de la grêle, enfin atténuation des effets de la foudre et surtout épuration de l'air que nous respirons : tels sont, sans parler du maintien des terres et de l'aménagement régulier des eaux pluviales et des neiges sur les pentes et les montagnes, les résultats de l'existence des

Digitized by Google

forêts. Encore n'avons-nous parlé qu'incidemment de la consolidation des dunes de notre littoral : fait considérable assurément, mais à qui son caractère tout local ne permet pas d'entrer dans des considérations générales s'appliquant aux bois de toutes situations et de tous pays.

IV

Il est donc démontré que les forêts sont utiles. Sont-elles d'une utilité telle qu'il ne soit pas possible de s'en passer à moins de se résigner à des calamités désastreuses, en un mot sont-elles *nécessaires* ?

Pour arriver à la solution de cette question, supposons la destruction graduelle des forêts arrivée chez nous à un point tel que l'on voie déjà le moment où elle sera tout à fait accomplie, et recherchons quelles en seraient les conséquences.

Les bois manqueraient d'abord pour la grosse et moyenne charpente ; il faudrait donc recourir à l'étranger, dont nous sommes déjà tributaires sous ce rapport d'une somme nette de cent millions par an (1). Mais est-il certain que l'étranger, plus prévoyant, veille davantage à la conservation de ses forêts, de ses futaies surtout ? C'est le contraire qui paraît être la vérité. L'Angleterre, cet immense navire peuplé d'un équipage de marchands, n'a presque plus de forêts ; elle va chercher dans ses innombrables colonies les bois qui lui font défaut. La Suède et la Norwége, après avoir exploité inconsidérément leurs bois de pins pour la marine de toutes les nations du monde, voient leurs ressources forestières presque épuisées. La Belgique, pays de plaine, ne s'est point préoccupée de son régime forestier, aussi est-il presque nul. A la vérité elle commence à en comprendre les inconvénients et à rechercher les moyens d'y remédier ; mais s'il faut quelques années pour détruire, il faut, en cet ordre, des siècles pour réédifier. Il sera donc prudent de ne pas trop compter sur ce petit pays pour nous fournir de bois quand nous n'en aurons plus. L'Italie, obligée de faire *flèche de tout bois* et argent de toutes valeurs, a bien d'autre besogne sur les bras que le soin de la conservation de ses forêts ; aussi leur destruction s'y opère-t-elle de toutes parts avec le plus touchant accord. Quant à l'Espagne, cette destruction est chez elle un fait accompli

(1) Voir page 17, *ad notam*.

Digitized by Google

depuis l'invasion des Maures; et dans toute l'étendue des deux Castilles, on ne connaît pas d'autre combustible que la paille (1).

La Russie et la Turquie ne peuvent entrer en ligne; l'une n'est pas encore sortie de l'état barbare, l'autre s'y engage de plus en plus malgré ses efforts et ses convulsions morbides. En Amérique, on en est toujours à ce procédé primitif de défrichement qui consiste à incendier les forêts que l'on veut cultiver, parce qu'on y manque encore de voies et de moyens suffisants pour transporter facilement les bois sur les ports; et quand ces voies et moyens existeront, les forêts auront disparu. Il reste l'Allemagne, dans presque toutes les parties de laquelle la gestion des bois est essentiellement conservatrice et progressive. Mais l'Allemagne, qui suffit à ses propres besoins et exporte son superflu dans d'autres pays, ne saurait cependant être le chantier de bois du monde entier.

Lors donc que la destruction des forêts serait arrivée en France à ce point qu'il faudrait demander à l'étranger la presque totalité des bois de grosse et moyenne charpente, il n'est rien moins que prouvé que cette fourniture pût nous être faite au dehors.

Pour les bois de feu et de petite industrie que fournissent les taillis, la disette absolue serait un peu plus lente à venir : car on conserve plus volontiers et plus longtemps des massifs boisés de cette nature, par la raison qu'il y a un intérêt beaucoup moindre à les détruire. Cependant cet intérêt finira par être assez grand pour provoquer aussi des coupes rases sans ménagements qui amèneront forcément la destruction. Car la rareté croissante du bois produisant à un moment donné une augmentation importante dans sa valeur, il y aura avantage pécuniaire à tout abattre d'un seul coup pour faire ce qu'on appelle une *affaire*, et tirer du capital ainsi réalisé un parti plus avantageux. L'axiome économique d'après lequel *la demande appelle l'offre*, ne saurait être appliqué sans distinction et sans tempérament à la production des bois. La demande appellera bien l'offre du bois *existant sur pied*, mais non pas du bois à produire dans un laps minimum de 15 ou 20 ans. Le propriétaire qui aura ruiné sa forêt pour faire l'*affaire* dont nous venons de parler, n'ira pas employer le bénéfice obtenu à des travaux d'amélioration lente, destinés à régénérer dans un pareil intervalle ses massifs détruits, car il eût été plus simple, alors, de ne pas les raser.

La disette de bois de feu et de petite industrie aura donc aussi son heure. Alors viendra le règne sans partage du fer et de la

(1) De Bonald. Discours à la chambre des députés, séance du 4 mars 1817.

Digitized by Google

houille; palais, maisons, châlets de fer où l'on se chauffera au coke assis dans des fauteuils ou des bergères de fer! Des calèches et des breaks de fer sillonneront les boulevards, tandis que le cultivateur rentrera ses javelles dans des charrettes du même métal. Nos voies de transport seront doublement de fer, car les rails reposeront eux-mêmes sur des traverses de fer. Les menuisiers se feront lamineurs; les ébénistes, les tabletiers et les charrons deviendront forgerons, ferblantiers et serruriers. Le boulanger, le pâtissier, le confiseur feront cuire au feu de houille leurs pâtes et leurs sucreries. Le vigneron attachera ses ceps à des treillis et à des tuteurs de fer, et le maître de forges préparera les douves et les merrains dont le tonnelier s'est approvisionné jusqu'ici dans les chantiers du marchand de bois.

— Mais, pourrait-on objecter, le reboisement des montagnes prescrit par les sages lois mentionnées plus haut est une garantie assurée contre d'aussi déplorables extrémités. D'ailleurs, tandis que l'on repeuple les montagnes dénudées, le défrichement des bois qui y subsistent encore est rigoureusement interdit (1).

L'interdiction de défricher n'empêche pas les exploitations ruineuses qui produisent un peu plus lentement un résultat identique; cette interdiction est d'ailleurs souvent enfreinte sans que l'administration publique soit toujours et partout en mesure de constater et de réprimer ces abus. Quant aux forêts qui résulteront du reboisement, il n'y a que cinq ans que l'on travaille à les créer, et de l'avis des hommes les plus compétents, un siècle et demi ou deux siècles ne seront pas de trop pour mener à bien cette œuvre, la compléter et en assurer l'avenir. Il y a plus; les forêts de montagne formées en vue du soutien des terres sur les versants escarpés, seront d'une exploitation difficile, onéreuse et souvent impossible; les arbres verts qui les peuplent en très-majeure partie, n'ont pas, ne peuvent avoir toutes les qualités des bois de plaine, notamment du chêne; quel que soit leur mérite, ils ne constitueront jamais que des *essences* (espèces) secondaires. Les ressources que ces forêts pourront fournir dans un siècle ou deux seront donc en tous cas, au point de vue de la consommation, notoirement insuffisantes. Enfin, elles n'exerceront pas leur influence, sauf en ce qui concerne les inondations, jusque dans les pays de plaine : plus de forêts dans ceux-ci, partant plus de sources limpides, moins de rosées rafraîchissantes. Les prairies voient diminuer peu à peu leur verdure, la terre se dessèche, les

(1) Loi du 18 juin 1859.

Digitized by Google

vents brûlants sont sans obstacles au cœur de l'été, tandis que les bises glacées des régions septentrionales s'égarent, faute de trouver aucun abri sur leur chemin, jusqu'au milieu des fleurs de nos printemps. Les vapeurs aqueuses que le soleil pompe à la surface du sol ne sont plus retenues par des masses boisées, qui n'existent plus; elle s'élèvent indéfiniment dans l'atmosphère, et au lieu d'une heureuse alternative de pluies et de beaux jours providentiellement ménagée, nous voyons à d'interminables sécheresses succéder des déluges mêlés souvent de grêles meurtrières. Plus de forêts, plus de centres de désinfection pour consommer et neutraliser les miasmes qui se produisent partout où la nature humaine et animale vit, souffre et meurt, mais dans lesquels la nature végétale trouve un nouvel élément de vigueur et de fécondité; par suite, accroissement des maladies qui affligent le corps de l'homme et mortalité plus grande, effets inévitables d'un affaiblissement de la pureté et de la salubrité de l'atmosphère.

Ce tableau rapide des conséquences qui résulteraient du déboisement général de la France, montre assez la nécessité de la conservation des bois qui nous restent. Assurément nous sommes loin encore du triste état de choses qui vient d'être esquissé, mais nous sommes sur le chemin qui y mène, car les deux tiers de notre sol forestier sont entre les mains des particuliers, qui sont, nous l'avons surabondamment prouvé, impuissants à en assurer longtemps la conservation (1). L'autre tiers, comprenant trois millions d'hectares environ, est possédé par l'État, les communes et les établissements publics. Le premier seul peut conserver et surtout élever des bois de haute futaie. Si, comme lui, les communes et les établissements publics sont des êtres moraux *qui ne meurent pas*, ils ont, de même et plus que les particuliers, des

(1) Voici, d'après l'*Annuaire des Eaux et Forêts* pour 1865, l'étendue de la propriété forestière en France :

Bois soumis au régime forestier . . . . . se décomposant ainsi :		3,194,146 hect.
Forêts de l'Etat.	1,111,759 hect.	
Forêts de la liste civile (aménagées surtout au point de vue de la chasse). .	67,202	
Bois des communes et des établissements publics.	2,020,185	
Total égal.	3,194,146 hect.	
Bois et forêts des particuliers		6,126,839
Total général.		9,320,985

Digitized by Google

besoins pressants auxquels les bois sont bien dans la nécessité de faire face, et la portion d'intérêt général qu'ils ont à sauvegarder ne dépasse pas pour eux les limites de la commune ou de l'établissement; le régime des taillis composés, intermédiaire entre la haute futaie et le taillis pur, est tout ce qu'on peut espérer de leur gestion. Mieux placées assurément entre leurs mains qu'entre des mains privées, les forêts qu'ils détiennent ne sont pas encore dans les conditions de propriété qui leur sont normales; elles sont impuissantes à rendre à la société tous les services que celle-ci est en droit d'en attendre.

Il ne reste donc que les 1,179,000 hectares de l'État et de la liste civile, chiffre notoirement insuffisant pour faire face à tous les besoins dont nous avons parlé. Encore faudrait-il retrancher plus de 200,000 hectares situés en des régions montagneuses inaccessibles, souvent mal peuplées et qui, si elles rendent d'importants services au point de vuede l'hygiène, de la climature et de l'aménagement des eaux, sont absolument nulles en tant que produits forestiers. D'ailleurs qu'est-ce qu'une surface boisée de onze ou douze cent mille hectares, de trois millions d'hectares même, pour un pays comme la France qui ne comprend pas moins, sans compter les trois départements nouvellement annexés, de 523,000 kilomètres carrés!

Les forêts sont, à de multiples égards, nécessaires à la prospérité nationale et au bien-être de la société. L'industrie privée qui en détient la majeure partie est impuissante, non seulement à les améliorer, mais même à les conserver ou à les empêcher de dépérir et d'arriver à la ruine. De ces vérités, clairement démontrées (nous l'espérons du moins) par les pages qui précèdent, quelles conclusions nous reste-t-il à tirer?

Irons-nous jusqu'à dire que l'Etat doit exproprier pour cause d'utilité publique tous les propriétaires de forêts afin d'en assnmer sur lui seul la possession exclusive? Ce serait une de ces conséquences extrêmes auxquelles il faut toujours éviter de se laisser entraîner: *summum jus summa injuria*. D'ailleurs il en résulterait pour l'Etat des sacrifices auxquels il lui serait difficile de faire face. Mais, sans aller si loin, on peut *d'abord* désirer que les forêts du Domaine soient conservées avec un soin jaloux; que celles des communes et établissements publics soient le plus possible dirigées en vue de la plus grande conciliation réalisable entre l'intérêt général et l'intérêt des propriétaires. On peut ensuite émettre le vœu que, sans froisser aucun intérêt, sans léser aucun

Digitized by Google

droit, l'Etat se fasse acquéreur des forêts disponibles, ayant toujours l'œil ouvert sur les propriétés boisées à vendre, et les faisant acheter au compte du Trésor, toutes les fois qu'il le pourrait à des conditions avantageuses. Enfin on peut proposer que l'Etat fasse pour nos 8 millions de friches, pâtis et bruyères impropres à l'agriculture, quelque chose d'analogue à ce qu'il fait dans les régions montagneuses et dans les dunes de notre littoral, c'est-à-dire qu'il provoque et encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le reboisement de ces terrains incultes, forêts plantureuses jadis, landes stériles aujourd'hui.

C. S. J***.

PARIS. — IMP. ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

Digitized by Google

Digitized by Google

3 2044 103 116 82

Digitized by Google

Digitized by Google